



Construction avec vis à vis sur notre terrain et notre maison

Par **ANGELINA BARTHELAIX**, le **27/05/2010** à **22:22**

Bonjour,

Etant propriétaire d'une maison avec terrain de 4500 m depuis 2005, nous profitons de notre propriété avec plaisir et avons l'envie de faire construire une piscine. Le problème est que notre voisine a vendu la moitié de son terrain.

Les voisins sont en ce moment entraînés de faire construire leur maison et quel ne fut pas notre surprise en voyant ce soir qu'un étage en bois a été fait en une journée avec quatre grandes ouvertures portes fenêtres et balcon devant sur notre maison et tout notre terrain.

Cela dévalorise complètement notre bien et nous qui vivons exclusivement de ce côté sommes complètement abatus, nous n'avons pas du tout été avertis et ne nous voyons pas vivre ainsi avec vue sur notre vie.

La construction moderne et de style cubique gache complètement la vue et surplombe notre terrain.

Quels sont nos droits et quels recours avons nous n'ayant été consultés ni par les propriétaires et le maître d'œuvre.

Merci de nous donner quelques renseignements.

Par **vanille880**, le **28/05/2010** à **01:49**

Il est important de savoir à quelle distance de la limite de propriété est la maison du voisin ? la hauteur de la maison ?

Par **elydaric**, le **28/05/2010** à **08:23**

Bonjour,

Sachez tout d'abord que ni le propriétaire ni son maître d'œuvre n'avaient l'obligation de vous informer des caractéristiques de la construction envisagée.

Toutefois, le panneau d'affichage de leur permis de construire qui doit être mis devant leur parcelle, doit notamment mentionner la hauteur de la construction ainsi que la SHON construite...ce qui aurait déjà pu vous donner une piste.

Ce même panneau doit mentionner le n° du permis de construire que vous pouvez librement consulter en mairie.